

**DELIBERATION DU CCAS
 DE LA COMMUNE DE BONNE**

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE SAVOIE		
NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
9	7	8
DATE DE LA CONVOCATION 04/04/2025		

Séance du 10 avril 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Vice-Président, Chantal FRARIN.

Mme Florence RAFFAELLI a été élue secrétaire de séance

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Yves CHEMINAL		X	Chantal FRARIN	Elisabeth GENIN	X		
Chantal FRARIN	X			Jean-François MULLER	X		
Claude BALTASSAT	X			Florence RAFFAELLI	X		
Chantal CADOUX		X		Danièle WIESE	X		
Jacques MEYLAN	X						

OBJET **Approbation du budget primitif 2025 – Budget CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS, présente à l'ensemble des membres du Conseil d'administration le projet de budget primitif 2025.

Le budget total s'équilibre en recettes et en dépenses sur les deux sections de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement équilibrée à	11 301,01€
Dont résultat de fonctionnement reporté	213,19€

**Le Conseil d'Administration
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget du CCAS présenté ci-dessus et annexé à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

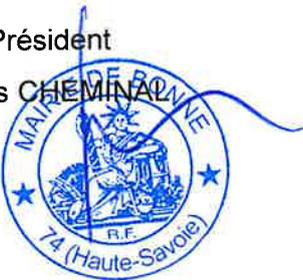
Acte rendu exécutoire après télétransmission en Sous-Préfecture le

Et publication le

AINSI FAIT ET DELIBERE AINSI FAIT ET DELIBERE
 Les mêmes jours, mois et an que dessus

Le Président

Yves CHEMINAL



La secrétaire de séance

Florence RAFFAELLI